

Déclaration québécoise de l'eau - Mars 2002

À l'occasion de la Journée mondiale de l'eau, les signataires de la présente Déclaration veulent réaffirmer publiquement l'urgente nécessité d'entreprendre toutes les démarches nécessaires dans le but de protéger l'eau de toute forme de marchandisation et de privatisation. C'est d'ailleurs dans cet esprit que des rencontres se sont tenues en janvier et en février 2002 à Porto Alegre au Brésil lors du Deuxième Forum Social Mondial. À l'issue de ces rencontres, les membres de la Coalition mondiale des organisations citoyennes luttant contre la privatisation et la marchandisation de l'eau se sont engagés à défendre et à faire connaître certains principes et valeurs aux citoyen-ne-s de leurs différentes sociétés et communautés. Un certain nombre de ces principes et valeurs se retrouvent dans la présente *Déclaration québécoise sur l'eau*. Les signataires sont des organisations citoyennes de la société civile québécoise. Leur liste se trouve à la fin de la présente déclaration.

Principes

Attendu

1. Que l'accès à une eau de qualité en quantité suffisante (50 litres/jour/personne) est une des conditions nécessaires au respect du droit à la vie, droit reconnu dans différents textes juridiques internationaux, dont la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* de l'ONU.
2. Que le droit à la vie est un droit inaliénable qui ne peut être limité par aucune contrainte de nature sociale (sexe, âge, revenu), politique, religieuse ou financière.
3. Que la communauté internationale s'est engagée à évoluer vers des modes de développement durable pour assurer la survie du plus grand nombre d'espèces et préserver l'avenir des générations futures et que la gestion de l'eau joue un rôle important pour le développement durable.
4. Que l'eau est essentielle à la sécurité de nos communautés et sociétés et que sa distribution inéquitable donne lieu à de graves conflits.
5. Que dans un régime démocratique, les citoyen-ne-s doivent jouer un rôle de premier plan dans le processus décisionnel qui mène à l'adoption des politiques publiques qui affectent leur vie, comme les politiques de l'eau, qu'elles soient adoptées aux niveaux local, international ou mondial.
6. Que le secteur public a pour fonction et mandat de représenter l'intérêt public, contrairement au secteur privé, dont l'objectif est de dégager des profits.

Justificatif

1. Nous nous inquiétons de certaines décisions prises au niveau international, dans le cadre des négociations d'accords commerciaux, que ce soit à l'Organisation Mondiale du Commerce (article 31 de l'Accord de Doha notamment) ou dans le cadre d'accords régionaux ou bilatéraux comme l'Accord de libre-échange des Amériques ou la Zléa, présentement en négociation. Leur application dans le domaine de l'eau et des services de distribution et d'assainissement risque de transformer cette ressource vitale en marchandise, au même titre que d'autres ressources, faisant fi de sa nature particulière et du lien indissociable qu'elle entretient avec le droit à la vie. En procédant ainsi, nos gouvernements prennent des décisions qui vont à l'encontre de leur obligation internationale de mise en œuvre progressive des droits humains.

2. Nous nous inquiétons également des actions posées par nos gouvernements, actions qui ne semblent pas répondre à l'intérêt général des citoyen-ne-s qu'ils sont censés représenter. C'est le cas du gouvernement canadien qui, tout en se déclarant opposé à l'exportation de l'eau, donne le mandat de procéder à l'évaluation de la valeur marchande des eaux souterraines canadiennes. De son côté le gouvernement du Québec a procédé à des réductions de budgets et d'effectifs considérables au ministère de l'Environnement au cours des dernières années, réduisant d'autant sa capacité d'agir efficacement pour protéger la ressource eau et connaître les effets des activités agricoles et industrielles sur les cours d'eau et les nappes d'eau souterraines.

Déclaration

En vertu de ces principes et étant donné les circonstances, nous déclarons conjointement ce qui suit:

1. L'eau est indissociablement liée au droit à la vie et ne peut être considérée comme une marchandise que l'on peut acheter, vendre et échanger pour dégager du profit comme on le fait pour un bien économique. Nous demandons donc son retrait immédiat, clair et définitif des traités commerciaux.

2. Les coûts nécessaires à l'accès, au traitement et à la distribution de l'eau doivent être assumés par la collectivité.

3. Les communautés locales doivent en outre gérer l'eau – et entretenir les équipements de distributions et d'assainissement - comme un patrimoine commun, en conformité avec le principe de

solidarité intergénérationnelle. En conséquence, nous demandons la fin de la privatisation des services d'eau et que soient remis au secteur public les services qui auraient pu être privatisés.

4. Les communautés locales doivent aussi gérer l'eau à titre de fiduciaires d'une ressource nécessaire à l'équilibre des écosystèmes qui dépassent les frontières des communautés. Elles doivent donc travailler en collaboration avec les organisations internationales œuvrant en respect des droits de la personne et de l'environnement.

5. Les citoyen-ne-s doivent être informés pour prendre part aux décisions qui les concernent, ce qui implique de connaître les implications des accords négociés par leurs gouvernements aux niveaux local, national, et international.

6. Nos gouvernements doivent adopter des positions claires et représentant l'intérêt public. La politique québécoise de l'eau promise depuis plusieurs années au Québec doit être rendue publique, et reconnaître l'eau comme un bien commun de l'humanité. À cet égard, le statut juridique des eaux souterraines comme celles de surface doit en garantir le caractère public et collectif.

Liste des signataires

Action Rebut (Montréal)

AmiEs de la terre de Québec

Association québécoise du Contrat mondial de l'eau (ACME Québec)

Attac-Québec

Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau - *Eau Secours!*

Fédération des infirmières et infirmiers du Québec

Réseau québécois des groupes écologistes

Syndicat des enseignantes et enseignants du Cégep de Rimouski

Union Paysanne, section locale du Bas St-Laurent (MRC Rimouski-Neigette)